



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Conseil d'Administration du 17 octobre 2022

Les membres du Conseil d'Administration de l'association dénommée COFAC, Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication, dont le siège social est fixé au 22 rue Oberkampf, Paris 11ème, via ZOOM le 17 octobre 2022 à 12h sur convocation de la Présidente, conformément aux dispositions des statuts. Il a été dressé une feuille de présence.

Présents :

A Cœur Joie : Côme FERRAND COOPER
ANPAD : Anne-Frédérique BOURGET
CNFR : Simon AUTIN
FFEA : Pierre-Christophe BRILLOIT
FATP : Alain LABROUCHE
FNCTA : Gilles EL ZAIM
FNCOF : Arnaud THENOZ
FFFSH : Bernard HUMBERT
FUSE : Marie-Claire MARTEL
FEMS : Benoit POITEVIN
JM France : Vincent NIQUEUX
La Ligue de l'Enseignement : Helene LACASSAGNE
MJC de France : Raphael SOUYRIS
Tambours'89 : Yvon ROUSSEL
Territoires et Cinéma : Jacques GUENEE, Céline RECCHIA
UFEM : Astrid JUND et Aymeric POIROT

Excusés et représentés :

CFBF : Guy COUTANSON, procuration Yvon ROUSSEL

Excusés et non représentés :

Union REMPART : Olivier LENOIR
FFEC : Raphaël VIGIER
FFSAM : René FAURE et Anne-Marie Le BOQ

Invités :

Jean-Michel RAINGEARD (personnalité qualifiée)
Dominique TREISSEIDE (COFAC Occitanie)
Yannick PANCHOT (COFAC Grand Est)
Eva CAMPS (COFAC)
Louis MILLET (COFAC)
Eloi VENUMIERE-LEFEBVRE (COFAC)

Marie-Claire MARTEL, présidente, compte 17 membres présents ayant voix délibérative, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer selon l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Validation du CR du CA du 22 septembre 2022
2. Plaidoyer : point sur les rendez-vous Ministère de la Culture, Assemblée nationale
3. Rencontres culture : point d'étape sur ateliers, programme, campagne de communication
4. Rescrit mécénat : HCVA, note au Ministère de la Culture, amendement PLF
5. Situation de trésorerie

Validation du compte rendu du CA du 22 septembre 2022

Le compte rendu du conseil d'administration du 22 septembre est adopté à l'unanimité.

La Présidente ajoute le point suivant à l'ordre du jour :

Adhésion d'Inter-films

L'adhésion d'Inter-films est adoptée à l'unanimité.

Plaidoyer : point sur les rendez-vous Ministère de la Culture, Assemblée nationale

Gilles El ZAIM, Vincent NIQUEUX et Marie-Claire MARTEL relatent leur entretien du 10 octobre avec Karine DUQUESNOY, directrice adjointe de cabinet, en charge des politiques sociales, environnementales et territoriales au ministère de la Culture. Était également présent Noël CORBIN délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.

La discussion a été cordiale mais témoigne d'une compréhension des demandes de la COFAC par le ministère.

Pour affirmer la reconnaissance du gouvernement au secteur associatif, la COFAC a demandé la présence de Madame la ministre de la Culture aux Rencontres Culture, mais cette dernière n'est pas garantie, conditionnée à la possibilité pour la ministre de faire des annonces lors de l'évènement. Le ministère propose de dresser le bilan de la Charte d'engagements réciproques Culture et pose la question de l'articulation entre la charte et la déclaration issue des Rencontres.

Le Bureau de la COFAC préparera une position commune pour répondre à ces interrogations.

Marie-Claire MARTEL fait état des dernières entrevues avec les parlementaires de la commission culture de l'Assemblée nationale.

- Fabienne COLBOC (députée Renaissance), vice-présidente de la commission, participera aux Rencontres Culture sur le bilan de la charte. Elle aimerait aider à la décliner en territoire. Elle propose un espace de dialogue formalisé entre l'Etat, les régions et les associations sur les questions culturelles.

La députée propose de contribuer à donner l'impulsion à cette initiative dès l'an prochain en région centre. Ce projet nécessite qu'une COFAC régionale soit montée dans cette région.

- Dans le cadre de l'étude du Projet de loi de finances pour 2023, Céline CALVEZ, députée Renaissance, a déposé un amendement, soutenu par le groupe Renaissance en hémicycle pour modifier la rédaction des articles 200 et 238 Bis du Code général des impôts. La démarche vise à rendre éligible les têtes de réseau associatives au mécénat. L'amendement a été retiré après l'intervention de Gabriel ATTAL qui s'est engagé à travailler à une clarification de la doctrine fiscale sur le sujet, et a rendu hommage à la COFAC lors de la séance.

Rencontres culture : point d'étape sur ateliers, programme, campagne de communication

Les animateurs des Ateliers Culture font le point sur l'avancée des ateliers et sur la rédaction des textes.

La 1^{ère} réunion sur le plan de communication des Rencontres culture a eu lieu avec le groupe UP. Une réunion avec l'ensemble des partenaires et les chargés de communication des membres de la COFAC est programmée pour le 24 octobre. Un kit de communication sera par la suite envoyé à l'ensemble des membres de la COFAC et des partenaires. Il est rappelé l'importance de relayer l'événement.

Sur l'organisation de la plénière le 21 novembre, une réunion technique avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est prévue en novembre.

Le programme des Rencontres est en cours de finalisation. L'après-midi, un débat sera organisé autour de la Charte d'Engagements réciproques Culture et de l'avis du CESE « Vers la démocratie culturelle ».

Rescrit mécénat : HCVA, note au ministère de la Culture, amendement PLF

La présidente de la COFAC a été auditionnée par le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) pour témoigner de ses difficultés avec l'administration fiscale dans la procédure de rescrit. Le témoignage de la COFAC est rejoint par celui des autres personnalités auditionnées. Le HCVA s'est donc saisi de la question Le sujet des rescrits devrait trouver une réponse prochainement.

Situation de trésorerie

Olivier LENOIR, trésorier, par le biais de Marie-Claire MARTEL alerte sur les difficultés financières passagères de notre trésorerie causées par les éléments suivants :

- La décision de l'administration fiscale de nous refuser un rescrit Mécénat nous a obligé de procéder à un recours initialement non budgété.
- Nos demandes de subventions annuelles déposées auprès de la DJEPVA et celle liée au FDVA restent en attente d'arbitrage ou de notification.
- Le règlement de la prestation d'Opale est reporté à cause des appels FSE toujours en cours.

En conséquence, à partir de novembre la COFAC connaîtra une trésorerie insuffisante pour assurer des fonds nécessaires pour honorer les salaires et les charges sociales dus pour la période d'octobre 2022. La COFAC a d'ores et déjà pris des mesures drastiques mais elles seront insuffisantes pour honorer ces engagements.

Afin de répondre à certaines difficultés de trésorerie des associations, la loi du 1er juillet 2021¹ visant à améliorer la trésorerie des associations permet, par dérogation au monopole bancaire, aux associations ayant des liens d'adhésion communs à une union ou fédération d'associations de se consentir des prêts de trésorerie pour une durée inférieure à deux ans sans intérêts.

Dans ce cadre, la COFAC sollicitera à l'issue de la réunion du CA nos membres un prêt financier de 10 000 € au total remboursable avant le 31 décembre 2022.

La Présidente ajoute le point suivant à l'ordre du jour :

Baromètre de la COFAC

Le Bureau s'apprête à réfléchir aux questions intégrées au Baromètre du 4^e trimestre. Il est question de renouveler les questions sur la confiance des dirigeants associatifs. Concernant les questions nouvelles, les membres du CA proposent les thèmes suivants :

- Les questions relatives à emploi et au recrutement, l'organisation du travail, le télétravail, le cout du travail ;
- La question de l'inflation, le cout de l'énergie et des transports, l'impact sur le budget alloué à aux sorties culturelles ;
- Les baisses de subventions aux associations, l'impact du Contrat d'Engagement Républicain sur ces dernières.

Il est entendu que l'évaluation des effets résiduels de la crise covid sur les activités et des peurs des dirigeants associatifs face à la nouvelle vague de l'épidémie pourra être traitée par le baromètre suivant.

Les administrateurs de la COFAC peuvent adresser leurs idées à Eva CAMPS, coordinatrice nationale, et Louis MILLET, chargé de communication.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire à la demande des membres, la séance est levée à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée. En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration, signé par la Présidente et le Secrétaire Général.

| |
|---|
| Prochaine réunion du CA : le 15 décembre à 14h. |
|---|

Marie-Claire MARTEL

Come FERRAND COOPER

Présidente

Secrétaire Général